



IMPLANTS
MAMMAIRES
DEPUIS
1965

PROGRAMME GARANTIE
IMPLANT MAMMAIRE SILICONE ARION



30 ANS D'IMPLANTS
MAMMAIRES

PROGRAMME GARANTIE IMPLANT MAMMAIRE SILICONE ARION “LE CHOIX DE LA SATISFACTION”

Forts d'une expérience acquise depuis près de 60 ans, les Laboratoires Arion mettent à votre disposition des produits de conception unique, pour vous accompagner dans la parfaite réalisation de vos interventions.

En faisant de la Recherche et Développement sa plus grande force, les Laboratoires Arion ont conçu pour vous des produits novateurs répondant à vos attentes.

Soucieux des véritables problématiques de la chirurgie d'augmentation mammaire, les Laboratoires Arion proposent aux patientes les garanties suivantes :

- 1) Programme Garantie Standard gratuite : 10 ans
- 2) Programme Garantie « Sérénité » optionnel : 5 ans



PROGRAMME GARANTIE IMPLANT MAMMAIRE SILICONE ARION

1) PROGRAMME GARANTIE STANDARD - GRATUIT : 10 ANS

Pendant les 10 premières années après l'implantation initiale, en cas de perte d'intégrité de l'enveloppe pour rupture, ou contracture capsulaire de stade III ou IV, et si le changement de l'implant devient nécessaire, celui-ci sera remplacé gratuitement par un implant identique (profil et volume).

2) PROGRAMME GARANTIE « SERENITE » SILICONE : 5 ANS (OPTIONNEL)

De 0 à 5 ans : Le Programme Garantie "Sérénité" vient en complément du Programme Garantie Standard et couvre la garantie de l'implant pour cinq ans à partir de la date d'implantation. Ce Programme de Garantie devra être validé au préalable auprès des Laboratoires Arion pour un montant forfaitaire unique de 150,00 €.

Le Programme Garantie Sérénité permet ce qui suit :

Les Laboratoires Arion procéderont au remplacement du ou des implants gratuitement, selon un volume et profil équivalents à ceux posés lors de l'intervention initiale, et offriront 1.000 € (taxes incluses) pour couvrir les frais de la réintervention (sur présentation de facture de la clinique), en cas de réintervention pour cause de :

- Rupture / perte d'intégrité de l'enveloppe de l'implant
- Contracture capsulaire de stade III ou IV



PROGRAMME SERENITE SILICONE OPTIONNEL

CONDITIONS GENERALES, PROCEDURE ET EXEMPTION DE LA GARANTIE :

Sous 8 jours après la primo-intervention :

- Le document d'adhésion complété par la patiente (coordonnées) et par le chirurgien (informations relatives aux implants et à l'intervention) sera renvoyé aux Laboratoires Arion ;
- Les frais de participation de 150 € seront réglés aux Laboratoires Arion ou au distributeur pour le compte des Laboratoires Arion, suivant les modalités spécifiées sur le formulaire d'adhésion.

Après réception du paiement et du formulaire, la patiente recevra des Laboratoires Arion la confirmation de son adhésion au Programme Garantie Sérénité. La patiente devra conserver son exemplaire ainsi que sa carte patiente ; ces documents étant indispensables en cas de réclamation dans le cadre de la garantie.

L'implant pourra être remplacé uniquement par un implant identique (volume et profil). L'échange des implants et la compensation financière après une réintervention dans le cadre du Programme Garantie Sérénité ne sera possible qu'une fois par patiente.

L'implant retiré devra être décontaminé et conservé pour envoi aux Laboratoires Arion, qui analyseront le produit.

Le Programme Garantie "Sérénité" ne couvre que les complications inhérentes à la chirurgie d'augmentation mammaire (contractures capsulaires de stade III ou IV, rupture).

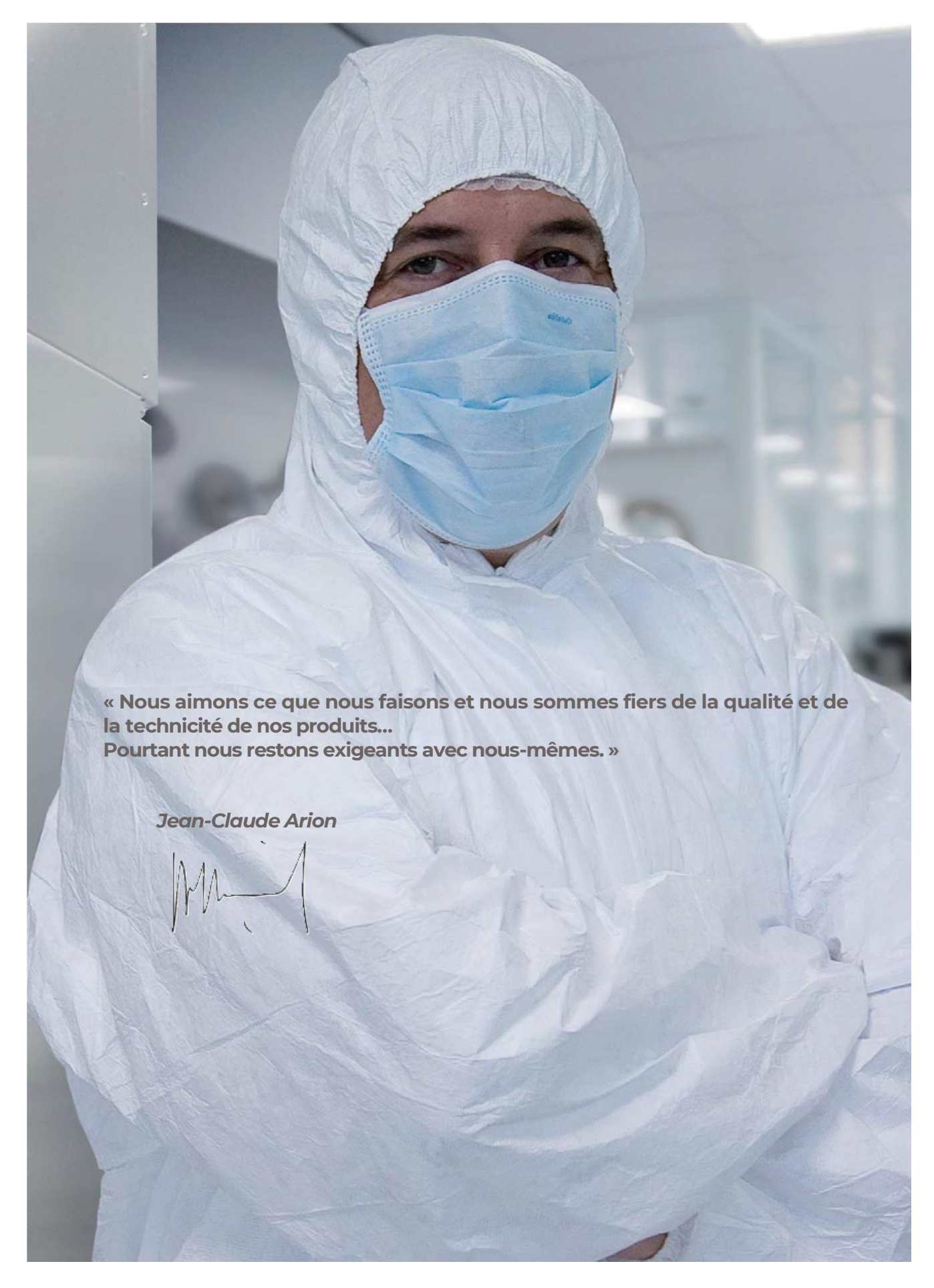
Les Laboratoires Arion ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables et participer aux frais de réintervention en cas de complication inhérente à l'acte chirurgical lui-même (infection, œdème, rupture à la pose, erreur de taille) qui reste l'entière responsabilité de l'équipe opératoire.

La patiente doit être suivie par un chirurgien plasticien confirmé.

Le remplacement des implants et la compensation financière ne sont pas possibles dans les conditions suivantes :

- Chirurgie réparatrice
- Insatisfaction du résultat esthétique
- Rupture à la pose
- Rupture suite à une ré-opération de révision
- Rupture suite à une capsulotomie ouverte ou fermée
- Remplacement d'un implant intact au sein opposé
- Déformation ou fracture du gel
- Remplacement d'un implant d'une marque autre qu'Arion
- Implant des Laboratoires Arion utilisé en dehors du Programme Garantie Sérénité
- Re-stérilisation, et autre changement d'implant
- Non présentation du formulaire et/ou non-paiement des frais dans les 8 jours suivant l'intervention.

PS : Ce programme "Sérénité" ne remplace pas les réclamations légales.



**« Nous aimons ce que nous faisons et nous sommes fiers de la qualité et de la technicité de nos produits...
Pourtant nous restons exigeants avec nous-mêmes. »**

Jean-Claude Arion



QUALITE

Notre exigence : offrir aux patientes des produits d'une fiabilité absolue adaptés à leurs attentes.

En matière de fiabilité, de souplesse et de sécurité, les implants mammaires Monobloc® des Laboratoires Arion **répondent aux exigences** actuelles des chirurgiens et de leurs patientes.

De plus, la gamme étendue d'implants proposée permet de s'adapter à une multitude de cas de figure, que ce soit en matière de chirurgie esthétique ou reconstructrice, et ce dans le total respect des caractéristiques physiologiques des patientes.

Par ailleurs, les Laboratoires Arion **s'engagent** auprès des patientes avec le Programme Garantie. C'est une véritable **sécurité pour la satisfaction** de celles-ci.





30 ANS D'IMPLANTS
MAMMAIRES

Laboratoires Arion

Parc Haute Technologie

694, avenue du Dr Maurice-Donat

06250 Mougins Sophia-Antipolis, France

Tél. : +33 (0)4 92 92 39 40

Fax. : +33 (0)4 92 92 84 04

E-mail : info@laboratoires-arion.fr

Web : laboratoires-arion.fr